

previous faculty

Canton de Valscheid, Commune de Dabo.

Le présent registre contient l'acte d'Inventaire  
et inscription des actes de Décès dans la commune  
de L'Isle-Adam, n° 1<sup>er</sup> cote à paroisse par  
mon président de l'Administration Municipale  
et autorisé par M. Vallois.

Le Gouvernement de la République française est indivisible.

V = Matthijs vreden-

Aujourd'hui vingt et un jours du mois de Brumaire - l'an' Grecque de la  
République française, à cinq heures du Matin. par devant moi  
Theodor Stoll Cagot de la commune de Dabo. faisant en cette  
qualité les fonctions d'officier public pour délivrer les actes  
deffirer & constater les suivans les Mariage les déds des  
citoyens sont conclus en la Mairie communale de Dabo  
journalier âge de trente et un ans. domicilié dans ladit Commune  
lequel est fils de Joseph Doerlicher journalier âgé de vingt et un ans.  
**Concession Régulière.** Dans ladit Commune de Dabo Département de la  
Marne. De la commune Theodor Stoll Cagot qui déclare  
avoir acheté hier à ce pris d'aujourdhui, au nom de son domicilie  
**à Dabo** : dunes telle déclaration je me suis fait la chancery  
sans port nullement de la démission je me suis assuré de  
ceci. Du dit florut Joseph et Jeanne Döpfer le  
presente acte que Joseph Doerlicher et Frédéric Joseph  
ont signé avec moi fait en la maison

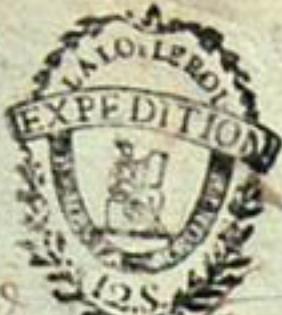
100

commune de Dabo, les jours mois et ans ci-dessus,

Joseph Dosselbier fier Louis gauffier

2 Aujourd'hui vingt troisme jours du mois de Mars l'an  
civique de la République françoise à huit heures du Matin  
par devant moi Theodore Hoff l'agent de la Commune de  
Dabo, en saisiant en cette qualité les fonds d'offices publiques  
pour clercs des actes d'effacer de constater la cérémonie  
des Mariages et les décès des citoyens sont composés  
en la fabrique publique de la maison commune leonhard Metting  
âgé de vingt et un ans journalier et Joseph Doerbecker  
journalier âgé de vingt huit ans, tous deux domiciliés  
dans la commune de Dabo, département de la Marne,  
brasserie leonhard Metting et Joseph Doerbecker jurent  
de déclarer que ledit leonhard Metting âgé de trente ans est mort  
hier à dix heures du soir au son domicile et depuis cette  
déclaration je ne suis sur le champ vainement enquéte  
de ce domicile je me suis assuré des décès de ledit leonhard  
Metting et que de plus de ce que leonhard Metting et  
Joseph Doerbecker ont signé à moi fait en la maison  
commune de Dabo, les jours mois et ans ci-dessus  
Joseph Dosselbier fier Louis gauffier

Aujourd'hui vingt quatreme jours du mois de Mars l'an  
civique de la République françoise au matin à huit heures  
à dix heures du Matin par devant moi Theodore  
Hoff l'agent communal de la Commune de Dabo  
en saisiant en cette qualité les fonds d'offices publiques  
pour clercs des actes d'effacer de constater la cérémonie  
des Mariages et les décès des citoyens sont composés  
en la fabrique publique de la maison commune de Dabo, florius yeler



Deuxième feuille

paroisse, âgé d'au moins dix ans, le dimanche dans la commune de  
Dabo, par Joseph Duerbacher âgé de vingt et un ans, journalier  
diminué également dans ladite commune, le premier est  
après le second une amie de Elisabetha Ybler âgée de cinquante  
ans, demeurant dans ladite commune épouse de feu de  
Michel de Ligny, lesquels Joseph Duerbacher et Florent  
Ybler reçus d'eux que ladite Elisabetha Ybler est  
morte hier à 17 heures du soir en son domicile. D'après  
la déclaration je me suis fait le champ transport ouïen de  
ce domicile je me suis assuré du décès de ladite Elisabetha Ybler  
et je me suis fait le présent acte que Joseph Duerbacher et  
Florent Ybler ont signé à leur main fait en la commune  
de Dabo les jours mois et ans ci-dessous.

Florent Ybler Joseph Duerbacher 30 Oct 1787.  
Le jour et mois susdits pour démission de l'agence de la République  
à huit heures de cette heure, par monsieur Théodore Mott l'agent de la commune  
de Dabo, en faisant en cette qualité les fonctions d'officier public pour  
lancer les actes, délivrer, constater, certifier, bannir et déclarer  
tous les documents de la commune de Dabo, à savoir Kader et Joseph  
Duerbacher journalier âgé de vingt six ans et Antonia Kader âgée de trente deux  
ans, la première épouse et le second amis, de Anna Kader âgée de trente ans  
demeurant dans ladite commune de Dabo, lesquels Antonia Kader et Joseph  
Duerbacher devant déclaré que ladite Anna est morte hier à  
huit heures du soir en son domicile. D'après cette déclaration je  
me suis assuré le champ transport ouïen de ce domicile je me suis assuré  
que Joseph Duerbacher et Florent Ybler le présent acte que  
Antonia Kader et Joseph Duerbacher subsignent à ces mains fait dans  
maison commune de Dabo, les jours mois et ans ci-dessous  
mort et déclaré Joseph Duerbacher

101

Aujourd'hui, des premiers jours du mois de plusieurs, l'an de Grigorius  
165 De la République françoise à dix heures du matin par devant  
moi Théodore Roth Lagnet de la Commune de Dabo faisan  
les fonctions en cette qualité d'officier public pour les  
les actes diffins à constater la cérémonie les Mariage et les  
deces des citoyens sont comparus en la Maison Communale de  
Dabo. Bernhard Zinnermann aïeun âge de quarante ans.  
Dominic dans la Commune de Dabo A Joseph Dörrbecker  
Journalier, âgé de vingt huit ans demeurant également dans  
la ditz Commune. La première est le pere & le deuxième un  
amis de francois Zinnermann âge de trois ans fils du ditz  
Bernhard Zinnermann, lesquels Bernhard Zinnermann est  
mort hier à deux heures du soir en son domicile; d'après cette  
déclaration je me suis fait sur le champ transmettre au lieu de  
domicile je me suis assuré du deces de ditz francois  
Zinnermann et j'ai dressé le present acte que Bernhard  
Zinnermann & Joseph Dörrbecker ont signé à leur nom  
fait à la mairie Commune de Dabo les jours mois  
et ans ci-dessus.

En ce fait à Dabo le 1<sup>er</sup> Octobre 1791.

166. Joseph Roth Lagnet Je  
Aujourd'hui quatrième jours du mois de plusieurs l'an de Grigorius  
De la République françoise à dix heures du matin par devant  
moi Théodore Roth Lagnet de la Commune de Dabo exerceant  
les fonctions d'officier public pour les voire les actes  
diffins à constater la cérémonie les Mariage et les deces  
des citoyens sont comparus en la Maison Communale de Dabo  
Michel Braun bûcheron âgé de soixante ans domicilié  
dans la Commune de Dabo résidant à Chäffebach  
et Maxime Journalier âgé de quarante quatre ans.



troisième feuillet

auquel résidant à Suffecq le premier est le Marij,  
et le second un avis de Madelou Daubie âgé de cinquante et cinq  
ans. demeurant dans ladit Commune, épouse du dit Michel Brau  
lesquels Michel Brau et Marie Léonie nient d'claré que ladit  
Madelou Daubie est mort hier à dix heures du soir en sa demeure  
après cette déclaration je me suis fait le Champ Transport  
au lieu de ce domicile je me fais assurer des deux dudit  
Madelou Daubie et Jeanne Duper lequel a déclaré que Michel  
Brau et Marie Léonie ont péri à leur effroi fait en la maison  
commune de Dabo, les jours mois et ans ci-dessus  
Michel Brau et Marie Léonie Duper

*Sott. act.*

7 Aujourd'hui cinquante jours de ce mois de mars l'an cinquante  
de la République Françoise à huit heures du Matin présente devant  
Moi Théodore Stoll agent de la Commune de Dabo faisant  
en cette qualité la fonction de fonction d'officier public pour  
l'assurer les actes distinctifs à constater la crâne au mariage  
et les deux des cérémonies fut comparé en la falle publique  
de la maison commune de Dabo. Jaque Schreiber journalier  
âgé de quarante quatre ans domicilié dans la commune de  
Dabo résidant à la habitation et Joseph Duerbacher journalier  
âgé de vingt huit ans demeurant dans la commune de Dabo.  
Le premier est le père et le deuxième un avis de Jaque Schreiber  
âgé de huit jours, du dit Jaque Schreiber lequel Jaque  
Schreiber et Joseph Duerbacher nient d'claré que Jaque  
Schreiber est mort hier à sept heures du soir en son domicile  
après cette déclaration je me suis fait le Champ Transport  
au lieu de ce domicile je me fais assurer des deux dudit  
Jaque Schreiber et Jeanne Duper lequel a déclaré que

104

Jacques Kübler et Joseph Duerbacher ont signé à leur signature  
faire la démission commun de Dabo les fourrassés et aux  
Cidres le 1<sup>er</sup> Octobre 1777. ~~Notre~~ acte.

16<sup>e</sup> Aujourd'hui huitième jours du mois d'Octobre l'an mille cinq cent

De la République françoise à. D'offices du Matin devant moi  
Theodor Kott Cagot de la Commune de Dabo faisant  
En cette qualité les fonctions d'officier public pour recevoir  
les actes d'affirmer à constater la vraisance des mariages  
et les actes des citoyens pour comparaître devant la commune  
de Dabo. Pierre Kübler journalier âgé de cinquante ans.

Domicile dans la commune de Dabo est Joseph Duerbacher  
journalier âgé de vingt huit ans demeurant également dans  
la commune de Dabo le premier est le fils et le second une  
fille de Jacques Kübler de son âge de cinquante et deux ans  
et ses deux fils Pierre et Joseph Duerbacher dont le plus  
jeune est Joseph Kübler et Mort le moins fait le moins de faire  
en son domicile, d'après cette déclaration je me suis fait  
le champ transport au lieu de ce domicile je me suis  
affranchi du devoir dudit Jacques Kübler et Jérôme Dufour le  
present acte que Pierre Kübler et Joseph Duerbacher sont  
signé à leur nom fait en la commune de Dabo  
les jours mois et ans ci-dessus par P. Kübler Not<sup>r</sup> acte.

17<sup>e</sup> Aujourd'hui huitième jours du mois d'Octobre l'an mille cinq cent de la

République françoise à d'offices du Matin devant moi  
Theodor Kott Cagot de la Commune de Dabo faisant en cette  
qualité les fonctions d'officier public pour recevoir les actes  
d'affirmer à constater la vraisance des mariages et les devoirs des  
citoyens pour comparaître devant la commune de Dabo. Pierre  
Kübler journalier âgé de vingt et un ans domicilié dans  
la commune de Dabo et Jeanne Sophie Gondoin âgée de vingt  
et un ans demeurant également dans la commune de Dabo  
le premier est un ouvrier et le deuxième le même de pietre filif.



Quatre-vingt-sept

age de dix mois lesquels pierre Kübler et Jules Kupper sont  
declaré que ledit pierre Kübler est Morts hier à dix heures du soir  
en son domicil: D'apres cette déclaration je me suis sur le champ  
transporté valise de ce domicile je me suis apres demandé  
dudit pierre Kübler et j'aurai été présent avec que pierre Kübler  
et Jules Kupper ont signé à ce sujet fait en la maison commune  
de Dabo les dix mois et ans ci-dessus en la ville de

16<sup>e</sup> Octobre de l'an LXXI

SDT. 80.

Aujourd'hui l'ame Pierre Kübler et Jules Kupper de plusieurs au cinquième  
de la République française à huit heures du Matin  
par devant moi Théodore Félix Capot de la commune de  
faisant en cette qualité les faveurs d'offrir publiquement  
Recevoir les actes d'officier à constituer la mariage les  
Mariage et les biens des citoyens sont conservés en la  
Maison commune de Dabo. Antoine Riffard cordouier  
âgé d'vingt ans domicilié dans la commune de  
Dabo et Joseph Duvriller journalier âgé de vingt huit  
ans domicilié également dans la commune de Dabo  
le premier est le père, et le deuxième un ami de Antoine  
Riffard âgé de deux ans. lesquels Antoine appelle

Joseph Duvriller nient déclaré que ledit Antoine  
est mort hier à huit heures du soir en sa domicilie  
d'apres celle. Déclaration je me suis sur le champ trans-  
porté valise de ce domicile je me suis apres demandé  
dudit Antoine Riffard j'aurai été présent avec que  
Antoine Riffard et Joseph Duvriller ont signé  
moi fait en la Maison commune de Dabo les dix  
mois et ans ci-dessus. J. Duvriller SDT. 80.

Dabon 1759

106

16<sup>e</sup> Aujourd'hui dixième jours du mois de Septembre l'an cinquante  
et six de la République française à huit heures du Matin  
par devant moi Théodore Schott agent de la Commune de  
Dabo, faisant en cette qualité les fonctions d'officier public  
pour recevoir les actes d'officier à Confirmer la cérémonie  
des Mariages et des décès des citoyens. sont comparus  
auo Maifon Commune de Dabo, Antoine Lambourre agé  
de cinquante dix ans domicilié dans la Commune  
de Dabo. Résidant à Maiffershoff et Jean Waller  
bourreleur agé de vingt et deux ans domicilié égale-  
ment dans la Commune de Dabo, le pèlerinement  
le père de leurs fils, et le dixième un avis de Georg  
Lambourre agé de trois ans, lequel Antoine Lambourre  
et Jean Waller meut déclaré que ledit Georg est  
mort hier à onze heures du soir en son domicile.  
Depuis cette déclaration je me suis sur le champ ren-  
seigné ouien de ce domicil je me suis assuré que les dits  
Georg Lambourre n'eust reçu le printemps dernier que Antoine Lambourre  
Jean Waller ouest figuré à monsieur fait en la mairie Commune de Dabo  
pour moins de deux francs.

Antreux 1794 & 15

Jean Waller

17<sup>e</sup> Aujourd'hui quatrième jours du mois de Septembre l'an cinquante  
et six par devant moi Théodore Schott agent de la Commune de Dabo. faisant en cette qualité les  
fonctions d'officier public pour recevoir les actes  
d'officier à Confirmer la cérémonie des Mariages, et les  
décès des citoyens. sont comparus en la Mairie  
Commune de Dabo Joseph au fillet Bourreleur agé  
de soixante et deux ans domicilié dans la Commune



Quinze juillet

12 Daboy et Joseph Linkhild Journalier âgé de quarante quatre ans demeurant également dans la commune de Daboy; le premier est l'un amis et le deuxième, de Antoine Gallas âgé de quarante cinq ans demeurant dans ladite commune; de Daboy, lesquels Joseph Linkhild et Joseph Linkhild mont d'y lire que ledit Antoine Gallas est mort hier à cette heure d'après en son domicile, depuis lors déclaré je me suis fait le Matin transporté au lieu de la Commune, je me suis opéré du deces dudit Antoine Gallas. Jeudi  
Tressier le présent acte que Joseph Linkhild et Joseph Linkhild, ont signé à leur nom fait en la maison commune de Daboy les Jours mois et ans ci-dessus

**Joseph Linkhild** Joseph Linkhild  
**Signature** **Signature**

13 Aujourd'hui vingt troisième jour de mois de Septembre  
an Quinze de la République françoise à quatre heures  
du Matin, devant moi Théodore Léon agent de la  
commune de Daboy faisant en cette qualité les  
saides fonctions officielles publiques pour recevoir les actes  
d'officier à constater, la cérémonie Mariages et  
deux des Citoyens, sont comparus en la maison  
commune de Daboy, Jean Fromviller Journalier âgé  
de quarante quatre ans domicilié dans la commune  
de Daboy et Antoine Ruffinot cordier âgé de  
vingt sept ans, demeurant également dans la commune de  
Daboy, le premier est l'un amis, et le deuxième le Nom  
de Elisabeth Sapel, âge de quatre vingt ans,

96<sup>e</sup> Aujourd'hui vingt huitième Jours du mois de octobre  
an cinqième de la République française parvient  
moi Théodore Schell ~~agent de la commune de Sabo~~  
faissant en cette qualité les fonctions d'officier  
public pour recueillir les actes distincts à  
14 constater la naissance, les mariages et les décès  
des citoyens sont comparu en la Mairie communale  
de Sabo Friedrich Schirar Mairier âgé de quarante  
deux ans; domicilié dans la commune de Sabo et  
Augustin Engelmann journalier âgé de quarante  
deux ans; domicilié également dans la commune  
de Sabo; le premier est d'un fils, et le deuxième  
une amie de Jean Schirar âgé de soixante et  
dix sept ans. Domicilié dans ladit commune  
lesquels Friedrich Schirar et Augustin Engelmann  
veulent déclarer que ledit Jean Schirar est mort.



Si j'entre dans la ville

livre à une heure après Midy. En ce dominical  
J'avoue cette déclaration je me suis garé devant  
dans Jean Shire. Unie depuis le présent acte que j'indique  
saint Augustin Engelman ont signé à qui  
m'a fait éloigner pour la commune de Sabot  
les soirs mois et ans ci-dessus.  
J'arrechampe transporté au lieu de ce dominic je me suis  
transporté à Dr. i. y. Pint a y. illus. est.

16<sup>e</sup> J. Ce jour d'aujourd'hui huitième jour de mois de Janvier  
1750 l'an Cinq de la République française par devant  
moi Théodore Hott agent de la Commune de Sabot,  
faissant en cette qualité les fonctions d'officier  
public pour Recevoir les actes d'assise  
Constaté, laissé, les Mariages et les  
deux des témoins, sont comparés à la maison  
commune de Sabot, par le Maire  
âgé de trente sept ans. domicilié dans la commune  
de Sabot. Et Joseph Lichtenheld journalier âgé  
de quarante quatre ans. domicilié également  
dans la Commune de Sabot le premier est dans  
gendarmerie, et le deuxième d'une ans de Christian  
Herr âgé de soixante ans domicilié dans la  
Commune. Lesquels Jacques Hott et Joseph Lichten-  
held, nient déclaré que ledit Christian Herr  
est mort vers trois heures du matin

16<sup>e</sup>

D'après cette déclaration je me suis sur le champ  
transporté ou bien de ce domicile, je me suis assuré  
du décès dudit Christian Nörr. Je n'ai pas pris  
le présent acte que Jaque Söhl et Joseph  
Linkenfeld ont signé à mon nom. Récemt Joseph  
Linkenfeld ne savait pas écrire. Il a fait son ave  
fait à la maison commune de Dabo. Les jours  
Mois et ans ci-dessus

Leob. Söhl

Signature

SD

16<sup>e</sup> Copyrigthe 3<sup>e</sup> système pour le mois de Germinal  
An sieg de la République française, par devant moi  
Theodor Schott Agent de la commune de Dabo,  
faisant en cette qualité les fonctions d'officier public  
pour recueire les actes d'état à constater la  
ce fairez les mariages et les décès. Des citoyens  
sont comparus en la maison commune de Dabo,  
Eustache Grable journalier âgé de soixante ans  
Dominicé dans la commune de Dabo, et Karl  
Gräffli journalier âgé de trente ans  
Tunement également dans la commune de Dabo  
le premier est un avis, et le deuxième bénement  
d'Henri Gräffli, âgé de soixante quatre ans  
Dominicé dans la commune de Dabo, lequel  
Eustache Grable et Karl Gräffli montre d'lore que  
dudit Henri Gräffli est mort hier à trois heures du  
matin, dans son domicile, d'après cette déclaration je me  
suis sur le champ transporté ou bien de ce domicile



Septembre 1812

je me suis apuré du deces du dit Henry Fräble juge  
de paix lequel date que orsiola gräfflij et Karl  
gräfflij ont signé d'yez mois  
faict à la Moissons Commune de Dabo  
les jours mois et ans ci-dessus

Conscrits merci Joffre agt.  
Grobb  
Cap. 105

N° 17

Il y a jourde lundi matin vers dix heures déclara au maire de la République  
que à cinq heures du soir  
vendredi moi Joseph Meijer agent de la commune de Dabo,  
faissant en cette qualité la fonction d'officier public pour  
recevoir les actes d'officier à constater la réussite des mariages  
et les deces des citoyens, sont venus dans la maison commune  
de Dabo, au sein du petit cabouren, à l'angle de la rue du bas,  
domicile dans la Commune de Dabo et Blaïs au petit  
journalier, âgé de quarante ans, demeurant également

dans la Commune de Dabo, le premier et le deuxième  
d'une amis de François Antoine au petit journalier de deux mois  
demeurant dans la Commune de Dabo, lesquels amis  
au petit, Le Blaïs au petit, nient d'claré que ledit

Antoine au petit est mort hier à cinq heures du matin  
au petit, depuis cette déclaration je me suis  
rendu dans le village de la domine, je me suis  
apuré du deces de ledit Antoine au petit, lequel  
presente a été que Antoine au petit Le Blaïs au petit, oublie d'en  
moi fait la guérison Commune de Dabo les jours mois ans ci-dessus  
Antoine au petit

Clo 3 au petit

17

1618 Aujourd'hui d'aujoune pravéa au cinq de la République  
A huit heures du matin venu devant moi Joseph Robaut

agréé de la Concession de Dabo, faisant melle qualité et  
apprécie la place

de l'officier public pour clercs des actes d'effice  
et fonction d'officier public pour clercs des actes d'effice  
de la paroisse de Dabo, faire constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens  
de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens

de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens  
de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens

de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens  
de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens

de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens  
de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens

de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens  
de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens

de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens  
de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens

de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens  
de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens

de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens  
de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens

de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens  
de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens

de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens  
de la République pour être constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens

17.19 L'autorité duquel est née, ce jour

Aujourd'hui d'aujoune Misidor, au cinq de la  
République française à Sept heures du matin  
par devant moi Joseph Robaut officier public

de la commune de Dabo, pour clercs des actes d'effice  
à constater la naissance, les

Mariages et les décès des citoyens sont  
constatés en la maison commune de Dabo

Dimitrius Poiret Marin, âgé de quarante  
ans; et Mathieu leij pour valise, âgé  
de quarante quatre ans, tous deux domiciliés

dans la commune de Dabo, le premier est  
le père, et le deuxième est dix ans de plus

que le second, et le deuxième est dix ans de plus

que le premier, et le deuxième est dix ans de plus



113

partie faciale

Florim 6<sup>e</sup> ag<sup>e</sup> J. huit mois, lesquels  
Justine Shoirac et Matthieu leij, mons  
approuvé le 3<sup>e</sup> Janv que ledit Théodore Florin est mort  
nous de la quatrième ligne hier à trois heures du matin n. sa dominicale  
poor que D'apres cette déclarat. ou je ne suis pas le  
soir Champ transporté, ou bien de la dominicale  
M. j'argant je ne suis assuré d'aucuns dudit Théodore  
Florin; Jeudi 1<sup>er</sup> Janv d'après le présent acte  
que d'abre Shoirac, A. Matthieu leij est certifié  
et signé à quel mois fait à la maison Commune  
de Dabo, le jours mois et ans d'au delà.  
finement papa W. leij Janv 1750 M. j'argant

= Mois d'août

Contenant les actes de décès dans le  
Présent registre à l'ordre alphabétique

c/s.

A

des Épiscopats

- 10. Antonie Naffewald	10. pluvios
- 12. Antonie Gallat	23.庚子
- 17. Antonie Rauffelt	8. floral
- 4. Anna Kubu	22. crivose

- 18. Barbe Högl	2. prairial
------------------	-------------

- 15. Christian Bärr	8. Germinal
----------------------	-------------

- 19. Théodor florant	12. Misidor
-----------------------	-------------

- 2. Etienne Melting	23. Brumaire
- 3. Elisabethe Yeler	9. Nivôse
- 13. Elisabetha Faßel	23. Feuillaison

- 1. Florent Yafur	20. Brumaire
- 5. François Tisserand	2. pluvios

- 11. Georg Lambeck	2. Feuillaison
---------------------	----------------

- 16. Henrij Grableij	17. Germinal
-----------------------	--------------

		J. 138	
-	7. Jaque Schreiber		5. pp luvius
-	8. Jaque Kitter - -		8. u. i. os.
-	10. Jean Storar		28. p. latoz
	<u>M:</u>		
-	6. Madalen D'aubie midning stinne		1. plaujose
-	9. pierre felip -		23. Brunaria.
	<u>B:</u>		
			6. plaujose



139 première partie

Comté de Valscheide

commune de Dabo

Le présent registre contenant vingt deux feuillets,  
destiné à inscrire les actes de naissance de la commune  
de Dabo, a été parafé par nous préfet de  
l'Administration Municipale de la colonie de  
Valscheide.

Le jourd'hui le premier Vendémiaire du six de  
la République française. — ~~MMT MTT~~ préfet

VI VI

Aujourd'hui troisième Vendémiaire de l'an  
de la République française à sept heures du  
Matin, par devant moi Joseph Meyer officier  
public de la commune de Dabo pour  
recevoir les actes distincts à constater la  
naissance Mariages et les décès des citoyens  
sont comparus en la mairie commune de Dabo  
Michel Wintz journalier âgé de trente ans  
ans; et Léonard Zimmerman journalier  
âgé de quarante deux ans; tous deux domiciliés  
dans la commune de Dabo; le premier est en  
qualité de Mari et le deuxième Père au moins

140

Thorode Künemann âgé de quatre-vingt-deux  
lesquelles Michel Wieg et Ernakard Künemann  
Mout d'Elare que ~~dit~~ Thorode Künemann  
est mort hier à trois heures après midi,  
en sa demeure, D'après cette déclaration je  
me fais sur le champ transport ouverte du  
Dominic; je me suis assuré du décès dudit  
Thorode Künemann; j'ensi drospor l'apris  
que Michel Wieg et Ernakard Künemann  
ont signé et certifié à moi我自己 fait à la  
maison commune de Dabo les fours mis  
à dor à Mautdib; ~ Brugge Künemann  
M. Wieg Mout d'Elare agnost

Jean Künemann Ce jour d'Hay Cinq Novembre l'an  
mil six cent <sup>soixante</sup>, de la République française et  
de la ville de Dabo, au matin grande vent  
moi Joseph Meyer, agent municipal de la  
commune de Dabo, Canton de Wazhedi  
Département de la Meuse, port Compagnon  
Antoine Schreiber, âgé de quarante quatre  
ans, et Jaan Faber, âgé de cinquante trois  
ans, tous deux citoyens de la ville  
de Dabo, commune de Dabo. Cammervoisin  
je disant Jean Künemann, lesquels m'ont déclaré

144

Deuxième f  
Kémoan est mort  
Léonard huy Cuy le 15<sup>me</sup> heure du matin. en son  
Dominic audet lieu de la Tomb. Après cette  
Déclaration, Je me suis fait le chien pour transporter  
au lieu du déces, du dit défunt, et étais arrivé dans  
dix, & Jean Kémoan, j'en ai été présent  
acte, que l'autorité Schribes a signé devant  
moi, et le dit Jean Huber Saemangue fondeur  
de Savoir faire les témoins, moi & un j.

Désiré Gardine Marque de  
Jean & Huber

Magis d'agout

Odele  
fridrie  
3

Ce jour d'heu vingt deux, l'an six de la République  
Française, une et indivisible, dix heures du matin, par devant  
moi Toussaint Georges Meijer agent municipal de la commune  
de Dabo, curé de Walscheid, Département de la Meurthe,  
Sont comparus George Burges, âgé de quarante  
et huit ans, et Christopher Kopsz, âgé de quarante un an tous  
deux citoyens de ce dit lieu, Commerçants domiciles  
de la défunte Odele, fille illégitime de Catherine Friedrie,  
laquelle étoit née ici audit Dabo, et âgée d'un mois.  
lesquels m'ont déclaré que la dite dame est morte ce matin  
aux environs, au domicile du dit Burges. après cette  
Déclaration je me suis fait le chien pour transporter  
la dommice de la défunte, et étais arrivé dans  
dix, & le dit Burges, j'en ai fait rédiger l'acquittement, En  
vertu des pouvoirs qu'il me fournit de Leyen, qui en

Amonme auct signé avec moi, le dix juillet mil nine cent  
**Rainer Chlopz Goetz Litzigau**  
 M. Moys agent.

Marie ursele = Ce jourd' huy treize pluviose, l'an six de la République  
 fischer. Jeuneve, une et indivisible dix heures du matin  
 pendant le sursigne forestier meyer agent  
 municipal de la commune de Dabo, Canton de Walscheid  
 Departement de la Meurthe. Fait Contraire Jean  
 Lind, Citoyen de Choffenhoff age' de cent trois ans  
 et Martin Antoni condon, age' de quarante ans,  
 auquel Citoyen dudit lieu, le premier fils de la defunte  
 Marie ursele fischer, et l'autre son voisin et ami,  
 lequel mort velaus que ladite Marie ursele  
 fischer est morte ce matin a sept heures en son  
 domicile audit lieu, quelle etoit née à Kunzwiller  
 et etoit age' environ de cinquante cinq ans  
 Apres cette declaration j' en faireai faire sur le champ  
 transport au lieu du domicile de la defunte  
 et etant apres dudit Dycelle j' en ai dressé le  
 present acte, en vertu des renseignements qui me  
 sont allignés, que ledit matin antoni a signé  
 avec moi. et ledit Lind soussigné fait  
 de Savoir Envie  
 . . . Martin Antoni L. Marquet de Jean  
 Lind  
 Moys agent



Ce jourd'hu<sup>y</sup> quatorze pluviose l'an  
 Marie Anne fiz dela République françoise  
 Catherine Antoni une & inuisible. a midi, devant le  
 Souffranc Joseph meyer agent Municipale  
 dela Commune de Dabo, canton de Walschwiller,  
 Departement dela Meurthe, font Compagnie  
 Martin Antoni, Cardouin de Schöfferhoff, age de  
 quarante ans, et Ehrhart Weber, aussy dudit lieu  
 age de trente deux ans, le premier pere dela defunte  
 Marie Anne Catherine Antoni, et l'autre son voisin, les  
 quelz mont declarez que la dite Marie Anne Catherine,  
 est morte ce matin a dix heures, en sondominic dudit  
 lieu, qu'elle estoit née au dit lieu, et étoit age de  
 huit ans, et fille legitime dudit Antoni et de  
 Marie Thérèse Beschorner sa femme. aynt cette  
 declaration jene suis sur lez amys transparte  
 au lieu du domicile dela dite defunte, et étant assuré  
 du dieu Dieu, j'le ai dressé le present acte  
 En vertu des pouvoirs qui me sont delegués.  
 Que les ditz Antoni pere dudit enfant ensemble  
 le d't Ehrhart Weber, ont signé avec moi.  
 Martin Baedon  
 Agent Notaire Moysé a gratté

Jacques  
Schott.

6

144  
Ce jourd'heu vingt deux pluviose, l'an sy  
de la République française, une et  
indivisible, auquel, devant le Chouffigné  
Joseph Meijer agent municipal de la commune  
de Dabo. Canton de Walschaeid Département  
de la marne. font Comparo Michel Schott  
Citoyen du lieu âgé de quarante quatre ans  
et Jacob ~~daft~~, âgé de quarante sept ans,  
auquel de ce lieu, le deux voisins d'au  
defunt Jacques Schott, lequel me déclare  
que le dit Jacob Schott, est mort en son  
domicile hier le vingt un trois Fevrier apres  
midy et estoit né en l'audit Dabo, et estoit âgé  
de cinquante six ans. apres cette déclaracion  
je me suis fait le chapeau transporté  
au domicile du dit defunt, et étant  
assuré de l'acte, la vertu des pouvoirs  
qui me font deleguer, que a dit Schott  
signé une moitié de la telle somme  
faute de Savoir dire, la dite somme etant

Signature de Jacob  
Meijer

Michel Schott  
Moyen agent

Mérite  
Schwaller.

Ce jour d'auy  
De la République  
Indivisible



145 quatrième et  
Ses veaux, l'an six  
français, une et  
trois heures passées

midy. devant le Sieur Joseph Fröhlicher  
agent Municipale De la Commune de Dabo,  
Canton de Walschaeid, Département des Moulins  
font Concession à Antoine Schwaller, âgé de trente  
ans, et surnommé Schwaller âgé de vingt ans  
tous deux Citoyens, journalier De cette Commune  
Demeurant à la Haub, et frere de la Defunte  
Mére Schwaller, lesquels mout déclarés que  
la dite Mére Schwaller est morte sur ladite  
Haub, en son domicile, cejor d'auy dix heuri  
du matin, qu'elle étoit née au dit lieu, et fille  
legitime dudit Chretien Schwaller, et de  
Salome Dombinger, Citoyen de ladite Haub,  
et étoit âgée de Seize ans. après cette  
declaration, Je me suis sur le chapeau transporté  
au domicile de ladite Defunte, et étant assuré  
du décès de ladite Defunte, J'en ai fait le  
présent acte En vertu du pouvoir qui me fait  
deleguer; que les dts. freres de ladite Defunte  
ont signé avec moi, le ditz jour, moins et auj.  
et dont il résulte par ces papiers

J. Fröhlicher agent

146

Lezardrey quatorze Tentor, l'an six  
de la République François une et indivisible  
huit heures du matin. Par devant le Sieur  
Joseph Fröhlicher agent municipale de la  
commune de Dabo. Canton de Walscheid Département  
de la Meurthe. sont Comparus, Pierre Ruffenach  
Citoyen ouvrier de la forest de ce lieu, âgé de trente  
trois ans, et Joseph Meier, charpentier auvry  
de ce lieu, son voisin et ami, âgé des cinquante  
ans. le premier père dudit Jean Pierre Ruffenach  
et l'autre son voisin. lesquels mont d'ulcères  
que le dit Jean Pierre Ruffenach, est mort en son  
domicile, en ce lieu de Dabo, lezardrey huit  
heures du matin, lequel étoit âgé neuf mois.  
Acté né iii iudit lieu. Et pér lezitme dudit pér  
Ruffenach, et de Barbe Weber, son épouse. apres  
cette déclaration, je me suis sur le chayron  
transporté au domicile dudit défunt. Et étant  
assuré dudit dudit défunt, j'en ai dressé le  
présent acte, en vertu de l'ysavoir qui me font  
deleyné, que le dit Ruffenach, pere dudit Ulrich  
et le dit témoin dont fizné, ave moi, les dits  
jours, mois et an.

Zelos Bröder

J. Fröhlicher <sup>Torvald Münch</sup>  
agent



Jean Zimmerman

Lejourd'huy vingt Cinq Ventore, l'an six de la République  
Française, une et indivisible, huit heures du matin.  
Par devant le Soupigné Joseph Fröhliger Agent  
Municipal de la Commune de Dabo, Canton de  
Walschwiller, Département de la Meurthe, sont comparus  
Jean Saur, âgé de quarante-huit ans, et Martin  
Rau, âgé de quarante-six ans, tous deux  
Citoyens de Schaffhouse, le premier le gendre  
du défunt Jean Zimmerman, et l'autre son voisin  
et ami. lesquels mont déclaré, que ledit Jean  
Zimmerman, est mort en son domicile audit lieu  
de Schaffhouse, hier le vingt quatre de ce mois de Cinq  
heures du matin, et lequel était âgé quarante-neuf ans  
ans, était né audit lieu, et n'eust de la femme Marie  
Schönepf, vivant conjointe audit lieu. apres cette  
déclaration j'entre faire sur le chapeau brandy porté  
au domicile audit défunt, et étant assuré du  
dés, audit défunt, j'en ai dressé le présent  
acte. En vertu des preuves qui me sont  
deleguées, que le dit Jean Saur, et ledit Martin  
Rau, ont signé au bas ci-dessous, le dix  
jus, an et year.

Joseph Fröhliger Agent  
Notaire public

Madelaine  
Gröbly

148  
Ce jour d'bing le 27 Germinal, l'an six  
de la République française, une déclaration  
huit heures du matin. Par devant le  
Sousigné Joseph Fröhlicher, agent

**15** Municipal de la commune de Dabo, Canton de  
Walscheid, Département de la Meurthe, sont  
commissari Charles Gröbly tis erand de la dite  
Commune, âgé de trente sept ans, et frideric  
Ruffenach, aussi de ce lieu, âgé de vingt sept ans  
le premier pere de la defunte Madelaine Gröbly,  
et l'autre son voisin. les quels monsieur déclarer  
que ladite Madelaine Gröbly, est morte en son  
domicile en ce lieu de Dabo, le quinze d'ibru  
d'usseis, laquelle étoit fille Legitime du dit Charles  
Gröbly, et de Christine End son épouse, étoit  
née enedict lui, et étoit âgée d'environ ans et demi  
moins. Apres cette déclaration, j'envie suis fait  
le transport au domicile de la dite défunte  
et apres mettant assuré du décès de la dite défunte  
J'envie dressé les registre acte, En vertu des pouvoirs  
qui me sont délégués, que ledit Gröbly, pere  
du dit enfant, a signé avec moi, A ledit Frideric  
Ruffenach administré ne savoir signé, ayant  
fa murque ordinaria, les dits jours monsieur  
Frideric Ruffenach Consolé son ami j'acquiesce

François Joseph  
Berlier

Claud'au  
de la Repub.



149 Consulaire f.  
Dix-neuf Germinal, l'an six  
République française, une et  
septembre, 1803.

M  
Souscrite par Joseph Frohlicher, Agent municipal de la commune  
de Dubo, Canton de Walscheid, Département de la Moselle,  
fils Comparut Antoine Berlier, âgé de trente huit  
ans, et Xavier Schwallé, âgé de trente cinq ans, deux  
deux Citoyens vaudois de la Haub; le premier père dudit  
François Joseph Berlier, et l'autre son oncle; lesquels mont  
déclaraient, que ledit François Joseph Berlier est mort au domicile  
de son père, au dit lieu de la Haub, ce jour d'aujourd'hui une heure  
après midi, lequel était fils légitime du dit Antoine  
Berlier et de Gertrude Schwallé son épouse, née au dit lieu,  
et était âgé de dix-huit mois. Après cette déclaration  
jene suis pas le chapeau transporté au domicile du dit  
Berlier, et m'étant assuré du décès du dit Désiré, j'en ai  
dressé le présent acte. En vertu des pouvoirs qui me  
sont délégués, que le 27<sup>e</sup> d'Antoine Berlier père du dit  
Enfant, et le dit Xavier Schwallé, son oncle, ont  
signé avec moi. Après lecture et interprétation  
les dits jours mois et an., et au dit lieu.

Antoine Berlier

Xavier Schwallé  
J. Frohlicher, Agent

150

Madelaine Schönenp. Ce jourd'huys vingt quatre Germinal, l'an  
Schoenp. Siy deta République françoise, une et  
indivisible. huit heures du matin, devant

A2

le Soussigné Joseph fröhlicher Agent municipal  
de la Commune de Dabo, Canton de Walscheid,  
Département de la Meurthe. sont comparus  
Antoine Schönenp., habitant journalier de cette  
Commune, demeurant à la Baub., âgé de  
quarante ans, et Jean Jacques Wenzling, aussy  
Citoyen de cette Commune et son ami, âgé de  
quarante cinq ans. lesquels m'ont déclaré,  
que Madelaine Schönenp., Enfant Legitime dudit  
Schönenp., et d'odile Krieg son épouse est morte  
aujoumme dudit Schönenp., hier le vingt trois  
a dix heures du soir, et laquelle été née aujoumme  
et était âgée que d'une journée. apres cette  
séparation feme fui sur le champs, transporté  
aujoumme dudit Antoine Schönenp., et mettant  
apart dudit, dela dite espouse, j'auz trespé le  
presente acte, en vertu des pouvoirs qui me sont  
delegués, que ludit Antoine Schönenp. Ensemble avec  
Wenzling ont signé auversoir, apres lecture et  
interpretation, le ditz acte, sans caudre et au  
dictoissous *J. Wenzling* *J. Schönenp.*

Barbe Clauſ.

Courtrai

151

Septembre f



15  
ſixième de la République française et indivisibile. Dix heures du matin, par devant le ſouſigné Jean Roffling agent municipale de la Commune de Dabo, Canton de Walfchecq, Département de la Meurthe, font comparaître Joseph Fedes, âgé de cinquante quatre ans, Croyen journuailler cette Commune demeurant à la Zaub, et Suzanne Louis Fiau, ſon Gendre, âgé de trente ans, habitant de la Commune de Hapselbourg, lesquels ayant déclaré que Barbe Clauſe, Epouse du premier, Et belle mere duデmis, eſt morte au domicile, dudit Fedes, aladit Haub, hier le dix huit dudit mois, en deux heures du matin : laquelle était âgée cinquante ans, et étoit née audit Hapselbourg. Apres cette déclaration jene suis pas le chapeau transporté au domicile dudit Joseph Fedes, et mettant apres deuxies de la dite defunte, j'en ai dressé leſ prefes actes en vertu des pouvoirs qui me font de leguer que ledit Fiau a signé avec moi, et ledit Joseph Fedes, Sous marqué, faute de Savoir écrire, le dit jour, mois et an <sup>marqué</sup> Joseph X Fedes. J'ay sollicité l'autorité Fiau

Roffling

152

Dorothée Körber. Ce jour d'au<sup>t</sup>un dix neuf floréal, l'an six  
de la République françoise, une et ininter-  
dix heures du matin, par devant le

**14** Souppigné, Jean Rolling, agent municipal  
de la commune de Dabo, Canton de Walfis,  
Département de la Meurthe, fent comparaus  
Joseph Bentz, âgé de quarante-trois ans, et  
Antoine Brill, âgé de quarante-huit ans  
tous deux citoyens journaliers demeurant  
à la Haub, Section de cette commune de Dabo,  
et gendres de la défunte Dorothée Körber, la  
quelle m'a déclaré que ladite Dorothée Körber, est  
morte en son domicile à la Haub, hier vendredi  
dix heures du matin, laquelle étoit âgée -  
Soixante et dix ans, et étoit née à Reinhartshaus  
et étoit l'épouse légitime du défunt Jacques  
Gersinger, en son vivant habitant du dit lieu de  
Haub. Après cette déclaration j'me suis mis à faire  
transporter au domicile de la dite défunte, et mette  
à l'heure dudit lieu de la dite défunte, j'en ai dressé  
présentation, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués  
que les dits Joseph Bentz, et Antoine Brill ont signé  
en mon nom, le ditz jour moins un J.

Joseph Bentz Dabo le 10 floréal an 6

Rolling

Elisabeth F  
eder.

**15**

Cejourduuy  
xixme



153 huitième, f  
vingt floréal, an  
de la République

française, une et cinquante six, disposer

Le matin, par devant ce Saupiquet Jean Rosling

agent municipale de la commune de Dabo,

Canton de Wolfisheim, Département de la Moselle.

sont venuz au village Joseph Dielenschneider, tailleur

d'habit, âgé de quarante neuf ans, et florant

Lefèbvre, marchand, âgé de quarante six ans.

Les deux citoyens venaient de la commune de

Dabo, le premier époux légitime de la défunte

Elisabeth Feller, et l'autre son voisin. Les

quelz mordre déclaré que la dite Elisabeth

Feller <sup>est morte</sup> en son domicile audit Dabo, hier le

vingt neuf, d'une heure du matin, laquelle était

âgée de cinquante un ans, et été enterrée

en cette même commune; après cette exhumation

je me suis mis sur le champs transporté au

terrier de la dite commune, et m'étant assuré

que Dieu Dieu, j'en ai déposé le protestant en

vertu des pouvoirs qui me sont délégués, que les

dits Joseph Dielenschneider, et florant Lefèbvre

ont signé que moi, les dits, j'avois fait ce

Joseph Dielenschneider,

*Rosling* *Bellier*

Jean George  
Maury.

Ce jourd' huy Cinq pluvial, l'an sixième  
de la Rep. françoise, une et ininterrompue  
heure heure du matin, par devant le bailliage

16

Jean Rulling, agent municipal de la commune  
de Dabo, Canton de Walfisch, Département de la  
Marne; son compagnon Joseph Gerlinger,  
âgé de trente ans, et George Lehrs, âgé de trent  
deux ans, tous deux journaliers devant le bailliage  
le premier Gendarme devant Jean George Maury, et  
l'autre son voisin, lesquels m'ont déclaré que  
ledit Jean George Maury est mort hier le quatorze  
Courant, huit heures du matin en son domicile au dit  
lieu, et étoit époux de la Dame Christine Händler  
âgé de Septante Sept ans, et étoit né à Haguenau.

Après cette déclaration j'ose faire des observations  
transpartie au dommire audit défunt, et n'étant  
apprécié d'aucuns audit défunt, j'en ai dressé à  
propos une en vertu des pouvoirs quinsont  
délegués, que ledits Gerlinger et Lehrs ont tous deux  
faute de savoir tenir, et moi

Marguerite  
George & Lehrs

Marguerite  
Joseph & Gerlinger

Rulling

Thérèse  
Loranc.

Ce jour d'auy  
Six de la



155 neuf heures f,  
quinte saison, l'an  
République française

une et indivisible . Dix heures du matin  
par devant le Saufigné Jean Rolling , agent —  
municipal de la Commune de Dabo , Canton de  
Walscheid , Département de la Meurthe , font Campan au  
Joseph Schönen journalier , âgé de trente-neuf  
ans , et Jacques Wendling âgé de quarante-hix  
ans , tous deux de cette dite Commune , apprennent  
l'espous de la défunte Thérèse Loranc . A l'autre  
son voisin et ami lesquels mont ordanç que la  
dite Thérèse Loranc est morte , hier le quatorze  
huit heures après midi , en foudre dans audit lieu  
laquelle étoit née en cette dite Commune . Et étais  
âgée de trente ans . après cette déclaration je  
me suis sur le champ transporté audominoie  
de la dite défunte , et m'étais assuré du décès d'elle .  
J'en ai écrit le présent acte , en vertu des pouvoirs  
qui me sont délégués , que ledit Schönen a Saufigné  
faute de Savoir écrire , et ledit Wendling Saufigné  
avec moi , le dito jour mon et au : / .

Margot de  
Joseph + Schönen  
Rolling

150

Margueritte Henry. Ce jour huy vingt quatre passial, l'an fizine de la  
Margueritte Henry, femme une et aînepible. Fuit heure  
du matin. par devant le soussigné Jean Rolling agent  
municipal de la commune de Dabo, Canton de Waffelzey,  
Département de la Meurthe. fait Compars auant Antoine  
Weber, meunier au neustatt mühle de cette Commune  
âgé de cinquante deux ans et Balthazar Bernauer, citoyen  
de la Commune de Nitterwiller âgé de soixante trois ans.  
Les premiers le fief des de la defunte Margueritte Henry  
et l'autre son fils, lesquels n'ont déclaré que la ve  
Margueritte Henry est morte hies le vingt trois du son  
dominic au neustatt mühle, a huit heures du matin, laquelle  
etait veuve du defunt jacques Bernauer, en son vivant  
aupny bourgeois demeurant audit lieu de neustatt mühle,  
laquelle etoit née a phalsbourg, et eté âgée de quatre  
vingt deux ans. apres cette declaration j'ose faire  
sur le champs transcrire au domine décadit défunt  
et m'ostant assuré du tiers d'icier. Jeu ai fait  
le present acte En vertu des pouvoirs qui  
me sont delegués, que les ditz sieurs abbesses  
ont signé avec moi, les ditz jours veoir et au.  
Fachon des blos Rolligz Nommez  
Rolling

Colarma  
Christoffe  
19

Cejourde l'an 15<sup>e</sup>



disgraine f.

amt cinqme messure

de la République

française une et intressible. Deux heure  
apres midi devant le soussigné Joseph  
Föhliger agent Municipale de la Commune de Dabo  
Canton de valkeu Departement de la Meurthe font  
Comptau pier Hübler age de trente an. fils du defont  
jaque Hübler et Blesse haffer age de cinquante six  
an Cordonier de dit lieu de Dabo, lesquel mont  
declaré que Colarma Christoff est mort hier a midi  
du courant au fondomie le saidt lieu et a cle. Ceux  
de la d'funte jaque Hübler éte age cinquante sept an  
et éte ne au dit Dabo apres celle declaration je me suis  
sur le champ transporté au domicile du dit defont et  
mettant assuré du decés du dit defunte j'ose dire  
ce present acte en vertu des courrois qui me sont  
delegués, que le dit pier Hübler et Blesse haffer  
ont signé avec moi le dit par moi et au

Wntz Hübler blott haffer

J. Föhliger agent

Nicolas  
Kumenau  
d **W**

Ce jour d'auant le trois 1556 l'hermiture Com  
mune de la Republique françoise assuré et  
indispensable a huit heure du matin pasteur  
les souffsigne Joseph Frölicher agent munys  
de la Commune de Dabo Condon de Valchedopan  
de Camerath son Compagnon e Nicolas Kumenau  
age de trent an pere du defunt Nicolas  
Kumenau et florenz vebe age de trent an  
tout deux citoyen et journalier de la baub  
Commune de Dabo les quel monsieur declare que  
le dit Nicolas Kumenau est mort au sommeil  
de son dit pere au dit lieu de la baub ce  
jour d'auant avant midy a huit heure lesquel  
etait fils legitime du dit Nicolas Kumenau  
et marian frégior multe sene epousse né au  
dit lieu en l'etat age de vingt huit jorneys ap  
escl declaration je me suis sur le champs  
transporté au sommier du dit Kumenau  
et monté assise du decès du dit defunt  
j'auai dressé le present acte en vertu des  
pouvoirs qui me vont deleguer que le dit  
Kumenau pere du dit Enfant et les dit florenz  
vebla son oultre ont signé avec moi le dit  
jour moi et ane

J. Frölicher agent

Joseph Frölicher  
florenz vebla

Marianna  
Huber



150

onzeine f

21

Le vingt-huit-huit Thermidor l'an six de  
la République française une et indépendante a  
Tengnare du matin vingt-Comptoir par devant le  
bourgeois Joseph Fröhlicher agent de la Commune de  
la Canton de Valence Dpartement de la Neuville  
Joseph Huber age de quarante-deux ans pere  
Defunt. Marianna Huber et Antoine Schreiber age  
De quarante-six ans tout les deux citoyen et journalier  
de la said Commune dit Dabo, les quelz ont  
Déclaré que les dit Marianna Huber est morte au  
domicelie du dit Joseph Huber hier a huit heure  
avant midi a la dit said les quel estoit fille  
legitime du dit Joseph Huber et Marianna Frey son  
épouse, dont age vingt-trois jour apres eut  
Déclaration je me suis pour le chrys bon porte  
au domicelie du dit Huber et mettant a force du  
Decree du dit Defunt, j'ani faire le present act  
envers le procureur qui me sont dolé que le  
dit Huber pere du dit Enfant et le dit Antoine  
Schreiber son rospice en lignee avec moi le dit jour  
moi et au

iH

Dubois / Fröhli

J. Fröhlicher agent

Mariama  
Schunesse

Le Jour d'auant hier Thermidore

L'an Six de la République française  
me et indivisible huit heur apres

Sont Compars devant moi le S<sup>r</sup> Sieur Joseph  
Joseph Schunesse agent de la Commune  
de Dabo Canton de Walkeid Département de  
la Meuse Joseph Schunesse age de trent  
Neuf ans épouse du défunt Mariama Schunesse  
Schunesse et Blasie Schott age de quarante six  
ans domicilié à Dabo et Frédéric Charon  
ménier au petit Moulin de Dabo age de quarante  
en que auquel mont déclare que le dit  
Mariama est mort hier à une heure apres midi  
à la dit Dabo lequel été fille légitime du  
Joseph Schunesse et du défunt Thérésia Long  
Sont Epouse étoit age de quatre moi huit ans  
apres cette déclaration je me suis soumis  
l'enroter au domicelier du dit Schunesse  
et mettant assise du deure du dit défunt  
j'ani reçus le present acte en vertu de pouvoirs  
qui me sont délégués que le dit Schunesse  
pere du dit défunt et le dit Schott et Charles  
et voisin son signe avec moi le dit jour  
et moi et ont marqué

(Signature)

Schott

J. Schunesse agent

Joseph  
Schott  
23

Ce jourd'hu<sup>t</sup> le v<sup>e</sup> fructidor l'an six de la  
République française une et indivisible apres  
midij sont Companu de vant moi le Souffrigne  
Joseph Frohlicher agent municipal de la Commune  
de Dabo Canton de Valdieu Department de la  
meinthe Joseph andet age de trent et une an  
pere du defunt Joseph andet et Blesse Schott  
sont venus p<sup>r</sup>age de Joizontan et Michel Schott  
age de quarant six an volarie a dabo les  
quel m'ont decleare que les dit Joseph andet  
et mort hier a quatre heure devant midij  
a la maison de son pere Joseph andet et du  
margaretha Schott age de vingt et deux an sont  
proposse que la dit defunt ete age de douze  
ans six mois apres cet Declaration, e me suis  
sous le Chemys, bens portee au Commuelier du  
dit andet, et mettant a sacre du Deux du dit  
defunt j'auai dressé le present acte en verba  
de pourvoire qui ne sont de legue que le dit  
andet pere du dit defunt et le dit Schott et le  
dit Michel Schott a cousin dont signe avec  
moi le jour moi et an <sup>Signerai</sup> ~~Joint~~ andet

Clasieis Jot

J. Frohlicher

Joseph  
moest  
23

Ce jourd' huit lez fructidor l'an six de la  
République française une et indivisible apres  
midi sont Compars de vant moi le souffrigne  
Joseph Fröhlicher agent officinal de la Commune  
de Dabo Canton de Valdahon Sépartement de la  
Meurthe Joseph andet age de trent et une an  
pere du defunt Joseph andet et Blasie Schott  
Sont venus age de soixante et Michel Schott  
age de quarant six an volarie a dabo lez  
quel matt déclare que les dit Joseph andet  
et mort hier a quatre heure devant midi  
a la maison de son pere Joseph andet et de  
margareta Schott age de vingt et Vingt an soit  
quarante que le dit defunt eté age de deux  
ans six mois apres cet déclaracion e me suis  
loui le Champs, bons portes au domicilier du  
dit andet, et mettant à bûre du Deux du dit  
defunt j' ai dressé le present acte en veue  
de pourvoire qui me sont de leue que le dit  
andet pere du dit defunt et le dit Schott et le  
dit Michel Schott a voisins sont signé avec  
moi le jour moi et an *Signeris*  
*Joseph andet*

*cela fait par*

*J. Fröhlicher*

Anna Maria  
Bösch

24

Le <sup>162</sup> jour du mois de Juillet l'an  
Six de la République française an et  
indivisible à sept heure avant midi devant Comptoir  
De vant moi le Soussigne Joseph Fröhlicher  
agent municipal de la Commune de Dabo Con-  
seil d'arrondissement de la Charente  
Marie Elisabeth Jäger age de trent quatre an  
et son époux Lechner age de quarante cinq an  
Comerent à Dabo et Blesseusseusse age de  
Cinquante six an Comerent à Dabo lesquel  
m'ont déclaré que les dit ama maria am et  
est mort hier à huit heure avant midi à la maison  
de maria Elisabeth Jäger laquelle est fille maga  
age de soixante et six an, apres cet déclaration  
je me suis sur les champs transporté au domicile  
du dit Elisabeth Jäger et mettant assise du dos d'aut  
de fuit j'auai dressé le present acte en vertu de  
polavoire qui me sont délégués que le dit ama  
maria et Jäger et les dit Lechner son voisin  
et Blesseusseusse aussi son voisin sont signé  
avant moi le jour moi et an

Blesseusseusse le 16 Juillet l'an 1793  
J. Fröhlicher

~~lettres secrètes  
antennes  
Savoyard  
Bonnefond  
Hans~~  
25

Le jour d'aujourd'hui vingt et deux feuillets <sup>treizième f</sup>  
 l'an de la République française an et  
 judiciable dix heures midi sont comparus devant  
 moi le Saignier Joseph Stoklaker agent et procureur  
 de la Commune de Dabo Canton de Valenciennes et payement  
 de la Meurthe antoin Riemen tourneur à Dabo âgé  
 de trent-deux ans assis de Florenz Weber âge de  
 trente-neuf ans journalier à Dabo, et Joseph Mayer âge de  
 cinquante-trois ans charbonnier à Dabo, et déclaré à moi  
 que Mariana Villenischneider âge de vingt-six ans  
 l'a épousée en légitime mariage et a couché ajouté  
 à dix heures du matin d'un enfant femelle à la maison  
 du dit Riemen et en même temps comme l'enfant  
 n'a été repêché que le boeuf mort au del  
 duquel le dit Riemen et mettant assure du de  
 qu'il devait jamais desser le pressent et en vertu  
 de pouvoir qui me donne de la loi que le dit Riemen  
 et Weber et Mayer ses co-fils ont signé avec moi  
 le jour moi et son <sup>Antoine</sup> Joseph Mayer  
 Florenz Weber

J. Stoklaker agent

~~schott~~  
~~François~~  
~~Joseph~~  
Ruffenach.  
~~Annon~~  
<sup>26.</sup>  
Hind.

Le jour d'auant vingt et Neuf d'auembre l'an six  
De la République française une et indivisiblemente  
Ses biens apres moi sont Comptes devant moi  
Le soussigne Joseph Fréchlicher agent municipal  
De la Commune de Dabo Canton de Valenciennes  
Département de la Meuse. Antoine Ruffenach  
Commissier à Dabo age de vingt huit ans a suivi  
de gnez le bâtiere age de Dix huit ans garen  
à Dabo son voisin et Joseph Cheneffe age  
de trent et Neuf ans aussi son voisin journalier  
à Dabo, a déclaré à moi que Calastina Schott age  
de vingt Deux ans son épouse en legitime mariage  
et a couché au jor d'auant à Cinq heures apres  
midi, d'un enfant nommelle à la maison du dit  
Ruffenach, et en venuer temps come l'enfant ma  
tre représenté par le broué mort au dit Domois  
du dit Ruffenach et mettant au pur du deu  
dit de fuit j'au dessé le pressent acte en vertu  
de pouvoir qui me son délégué que le dit Ruff  
et Fréchlicher et cheneffe son voisin ont signé  
avec moi le jor au moi et an.

D'autorité de la ville d'Équation et Le  
marque  
Det Joseph  
Cheneffe

J. Fréchlicher agent

165.  
Table Alphabetique

quatorze f

des actes contenus au present Register

		feuilles
A.	{ Antoni M. Anne Catherine,	3.
	{ Ansett M. Anne	11.
	{ Ansett Joseph,	12.
B.	Berlier Francois Joseph,	6.
C.	{ Claude Barbe,	7.
	{ Christoph Catherine,	10.
	Fiderie Odile,	2.
F.	{ Fischer M. Ursule,	2.
	{ Feder Elisabeth,	8.
G.	Gröbly Madelaine,	5.
H.	{ Henry Margueritte,	9.
	{ Huber M. Anne,	11.
K.	Kümenau Jean,	1.
	Körber Theodore,	7.
L.	Kümenau Nicolas,	10.
M.	Lorang Thérèse	9.
N.	Naud, J <sup>n</sup> George,	8.
R.	Ruffenach, Jean Pierre,	1.
	Schott Jaque,	3.
Sch	{ Schwaller Thérèse,	4.
	{ Schönenf <sup>r</sup> Thérèse Madelaine	6.
	Schönenf <sup>r</sup> Marie Anne,	11.
Z	{ Zimmerman Dorethe	1.
	{ Zimmerman Jean,	5.



par un juge

183

h. Henneth

Commune de Dabo.

Le présent registre, contenant l'acte d'indivision  
réalisé le 1<sup>er</sup> octobre de l'an 1793 dans la commune  
de Dabo, pour l'an Sept, a été dressé par  
le maire de l'administration municipale du  
canton de Walscheid.

Ce jour d'aujourd'hui premier Vendémiaire au Sept  
de la République française qui es indivisibles.

VII. Chmire

1  
Françoise Dillenschneider née le 1<sup>er</sup> Septembre de l'an 1742 à la  
ville de Trier, dans l'arrondissement de Trier, dans le  
district de Trèves, dans le royaume de Prusse, et  
désormais veuve de Joseph Schott, cultivateur à Dabo, et  
agent municipal de la commune de Dabo, dans le  
département de la Sarre, dans l'arrondissement de Trier,  
dans le district de Trèves, dans le royaume de Prusse,  
age de cinquante et sept ans, et Jacques Schott le vieux age  
de soixante et une ans, cultivateur à Dabo et Antoine Kriemel  
age de soixante-deux ans journalier a au dit lieu déclaré  
à moi que Françoise Dillenschneider mariée du dit Catrina  
Hamme de age de soixante-douze ans couturière à Dabo fille du  
décédé Françoise Dillenschneider et du décédé Elisabetha.  
Schott de Dabo, et mort en même temps de Joseph dans le village  
Bam de Dabo Scion Krungsfeld, après cel déclaracion j'écris  
Suis sous le chapitre posté avec le jugement de paix au dit  
lieu et devant assuré du juge du dit décédé Françoise  
Dressé le présent acte en vedette de pouvoir qui me donne  
le legal du dit Catrina Hamme et Schott et Kriemel  
son voisin sont signé avec moi le jour moi d'au-

(Marguerite Catrina) J. Henneth 1793  
Hamme R. Schöfleiter agent

Therisia  
Therzel

Le Jeudi 1<sup>er</sup> juillet Vendémiaire L'an 10 de la  
République française une et indépendante  
République du Canton de Conflans

D<sup>e</sup> le soussigné Joseph Jacobus agenellus  
de la Commune de Dabo Canton de Vallois  
Doyalement de la école de Niclaus Therzel  
age de vingt neuf journées et citoyen à la dernière  
de Schaffhouse Commune de Dabo d<sup>e</sup> J<sup>e</sup> gne Schanze  
age de quarante cinq ans obligeant au mero-lieu  
et festinant empereur age de trente ans journalier  
au même lieu m'ont déclaré que Therisia therzel  
age dix ans fille du Niclaus Therzel et madame  
Käffer dont l'époux en mariage légitime et mort  
hier à six heure du matin, après ces déclarations  
je me suis sué le chapeau transporté au dit lieu  
et malentendu avec le docteur de dit défunt j'assure  
c'est présent et en vente de pouvoir qui me sort  
de l'épouse dudit Therisia J<sup>e</sup> gne Niclaus Therzel  
et J<sup>e</sup> gne Schanze et cardinal empereur le voisin  
signe avec moi le jour moi et an  
Jacobus agenellus Niclaus Therzel

marque

\* formant  
symbole

Frobliey



Catarina Lorong & Cejoud h<sup>ab</sup> le 2<sup>e</sup> Juillet 1852  
Lorong & en Sept. Jours vendredi  
de la République  
France une et indivisible, à Cinq  
heures avant midi. Son Complice devant le soussigné  
Joseph Fröhlicher agent communal de la  
Commune de Dabo Canton de Valence Département.

De la Marche Jaquie Weber age de Soixante  
et huit ans journalier à Dabo et Joseph  
Mayer age quarante et six par charpentier  
au dit Dabo et Bléph Schott age de quatre-vingt  
quatre ans serrurier au dit lieu, l'ont déclaré  
que Catarina Lorong, et Mort biere à Cinq  
heures avant midi à la maison de  
Jaquie Weber lequel est à l'âge de Soixante  
Cinq ans après cet Déclaration je n'épous  
sous le Champsbrun porte au domicelien  
du dit Weber, et m'entend assuré du dessé du  
dit défunt j'aurai dressé le présent acte en  
vertu de pouvoir qu'il me sont de légal  
de jaquie Weber et Joseph Mayer et Bléph  
Schott, son voisin sont signé devant moi  
le jour mot et an -

Marius  
Selbst 1852 (et Jaquie  
Weber) Jospeh mijns  
J. Fröhlicher agent

Jean  
Ferent.

4

Le jor de la vingt et une vingtaine de Janvier  
Septembre l'an mil six cent trente et un  
Justiciable, neuf heures du matin furent  
transportés devant le juge assis Joseph  
Fröhlicher, agent municipal de la commune  
de Dabo, canton de Welschbillig, département  
de la Meuse, Florent Ferent âgé d'environ  
cinq ans, voiturerier à Dabo, Florent Weber,  
âgé de trente ans journalier au chêne Dabo,  
Michel Gaspard âgé de huit ans,  
Segard aîné de Léon, bourgeois, négociant déclaré  
que ce matin à dix heures, Jean Ferent  
est mort à la occasion de Florent Ferent  
lequel éloit à peu près de soixante ans  
et, après cette déclaration je me suis  
mis à faire transporté devant  
le dit Ferent et ai fait appeler devant  
lequel, j'les ai déclaré présent  
cette convocation, j'avois qui étoit  
Sébastien, Cerdit Florent Weber et Michel  
Gaspard son voisin, ont élégé avec moi  
les funérailles d'au. François Lormy  
Florent Weber n'eust pas plus de

J. Fröhlicher  
agent

187. 3<sup>e</sup> partieCatarina  
geiger

{ Céquard mort

Vœuf Brumaire

5  
l'an Sept de la République française réunie  
et indivisible, à Vœuf heure avant midi, sont  
Composés devant moi le Soussigné Joseph Frölicher  
agant Municipal de la Commune de Dabo Canton  
Schönen, Département de la Meurthe Georg  
Kurz age de cinquante deux an poissier a  
la Pension de Schaffershoffe Commune  
de Dabo et Antoine Lambour voiturier au dit  
age de quarante trois an et Michel Andlet vitraux  
au dit lieu age de quarante an m'ont déclaré  
que Catarina geiger est morte avant hier le Sept  
Cinquième après midi à l'âge de la maison de  
D. Georg Kurz lequel est à son âge de cinquante  
Cinquième après cet déclaration je me suis joint le  
Chapitre transporté au domicilier du dit Kurz et  
étant assuré du dépôt du dit défunt j'ose dresser  
les preuves d'el en vertu de pouvoir qui me sont  
deleguée de George Kurz et Antoine Lambour  
et Michel Andlet sont voisins ont signé avec  
moi le jour moi et an

George Kurz  
Antoine Lambour  
Michel Andlet  
Joseph Frölicher  
agost

Elisabeta  
Schott

188

Jour e Novembre l'an d'or  
Ce jeudi matin . . . .  
De la République Francaise une clmdivisiale  
a e Veuf heur du malin dont Compagnie s'est  
mos le Soubigne Joseph Fröhlicher agent ottawien  
de la Comptine de Dabo Carlton de gallicie d'appartement  
De la Mereette Joseph Hagler age de quarant an  
Croyen et journalier a Dabo et Baroldome Dillen Schneider  
age de cinquante quatre an journalier au dit Dabo et  
d'issius Dillen Schneider age de quarant et un an  
Croyen et journalier au dit Dabo m'est declaree par  
Elisabeta Schott et moi hier a une heure ent  
midy a la maison de Joseph Hagler lequel est  
a son age de soixante et Dix et Seven an apres et  
Declaration , e me suis sous le chapeau temprute au dommable  
au dit Joseph Hagler et mettant a frere du defte du d.t.  
Defunt j'mai respé les present et on verlu de pourvoir  
qui me sont delegue de Joseph Hagler et Baroldome  
Dillen Schneider et d'issius Dillen Schneider sont  
voisin, ont signe avec moi le jour moi et an  
Joseph Hagler . . . . Baroldome Dillen Schneider  
Kloßjüch Ziltzgutwet

J. Fröhlicher  
agent

Antoine  
Schäffer

7.

Cojord huit breiz  
Republique?



180 1<sup>er</sup> Juillet

Brunnien l'or loff de la  
France une et indivisibile

a huit-heure du matin sont comparee devant moi le  
Soussigne Joseph Frohlicher agent Municipal de  
la Commune de Dabo Canton de Waldegg Department  
de la Neuthe Joseph Schäffer age de vingt-deux  
an Citoyen et journalier de la section haub Commune de  
Dabo et autres Huber age de vingt-trois an Citoyen  
a la dt section M'ont déclaré que antoine Schäffer  
et mort hier a quatre heure avant midi a la maison  
du dit Joseph Schäffer la quel étoit a l'angle de  
vingt-quatre an apres cet déclaratior je me suis  
sous le Champs been porté au domicil du dit Joseph  
et mettant a pure du corps du dit defunt j'auai repré  
le present act en vertu de pouvoir qui me sont de la part  
de Joseph Schäffer et autres Huber, ont signé avec moi  
le jour moi et an

D. Schäffer  
J. Frohlicher  
agent

Maria Elisabetha  
Jungmann

19<sup>e</sup> Cejoune huit Dix neuf <sup>ans</sup> l'ime  
l'an Sept de la République  
française une et indissoluble a

heure du Soire sont Comparue devant moi le  
sousigne Joseph Fröhlicher agent municipal de  
la Commune de Dabo Canton de Waldein depu-  
- ment de la mort Catarina Schmidt age de trent  
quatre an Doyens de Dabo et Bernhard Jungman  
age de trent an journalier de allmühl Commune de  
Dabo A Jean Schmidt age de quarante an journalier  
au dit lieu, m'ont déclaré que Maria Elisabetha  
Jungmann et mort hier a trois apres midi a la  
Maisson du dit Catarina Schmidt la quel otte  
a l'ent age d'une an six mois apres ce decès  
je me suis transporté pour le Champs au domicilie  
du dit Catarina Schmidt et m'ont assuré da defu  
du dit defunt j'ani dressé le present acte en vertu  
de pouvoir quil me sent delegué de Catarina  
Schmidt A Bernhard jungmann A Jean Schmidt  
ont signé avec moi le jour moi et an

Marque  
sc + Bernhard  
Jungmann

Marque  
de Catarina  
Schmidt

Marque  
sc + Jean  
Schmidt

J. Fröhlicher agent



Lejou huit le

Deux et Provoce l'ouest de  
la Republique Francaise un et indivisible a Dix heures  
avant midi sont compare devant moi le Soussigne Joseph  
Flechlicher agent municipal de la Commune de Dabo  
Contez de Malchen Departement de la Meurthe Jean  
philippe Andlet age de quarante trois an votarie et citizen  
a Dabo et Doctor Schott marchant et votarie au dit  
Dabo et georg Boanger bauvereur au dit lieu n'ont  
Declarer que m'ont Declarer que Jean Andlet pere du  
dit philippe et mort hier a une heure avant midi a son  
maison la quel ete a son age de quatre vingt huit an  
apres est Declaration je me suis sur le champs transportee  
au domicilier du dit Jean Andlet et mettant assure  
du dit defunt j'assure que le present act en vertu de  
pouvoir quil me soit Delegue de Jean philippe et  
Doctor Schott et georg Boanger ont signe  
avec moi le jour Moi et au  
Sous filibon et  
Dabo citizen

Joseph Flechlicher agent

Bernhart  
Jäger

18

Ce vingt et un Trois m'or le l'an Sept  
de la République française une  
et indivisible. à Cinq heures après  
midi son Compagnon devant moi le susigne  
Joseph Föckliker agent Municipal de la Commu-  
n de Dabo Canton de Welchedépartement  
de la Meurthe ammaclaire Balle age de  
quarante et deux an Citoyen de Dabo veuf  
du Defunt Joseph Jäger, et frans reipel  
age de quarante et neuf an Citoyen et notaire  
au dit lieu, et Joseph Fessel Citoyen et notaire  
au dit lieu age de quarante et neuf an, et Savuy  
Christof age de quarante et une an journalier au  
dit lieu m'ont declaré que Bernhart Jäger  
est mort hier à deux heure après midi à la  
maison de dit ammaclaire la quel est a son  
age de Sept an Neuf mois après cet Declaration  
je me suis sur le Champs transporté au domiu-  
du dit ammaclaire et malade assuré du dit  
Defunt j'ormai bie le present acte en vertu  
de pouvoir quel me sont delegué de ammaclaire  
et frans reipel et Joseph Fessel et Savuy  
Christoff ont signé avec moi le jour mon  
et an.

Fofaz fassne

Margie  
D. X. François  
Kipfel

J. Föckliker agent

Antoine Bourger

193

6 Janvier



M

Lejowehuit vingt et une avoire l'an Sept  
de la Republique Francaise une et inuisible  
Sont Compars devant moi le Soupign Joseph  
Grahlker ageot Municipal de la Commune de Dabo  
Raton de Malibet Departement de la Meuse  
Antoine Bourger age de trent-hois an Cetoyen  
journalier a Dabo et Antoine Kiemer age de trent  
Quarant et Seiz an journalier de Dabo et Blosse  
mest age de Quarant Cinquain an journalier  
au dit Dabo, m'ont declaré que Antoine Bourger  
et mort hier a sept heur apres midi dan sa maison  
laquel este a son age de soixant et vingt an  
apres cest Declaration je me suis sur le temps  
bien porté au domicil du dit Bourger et malant  
assuré du dit Doyant, armé bercé le present act  
en vertu de pouvoir qu'il me soit de legue de Antoine  
Bourger et Blosse mest et Antoine Kiemer  
ont signé avec moi le jour moi et an

Antoine Bourger D'auine des Dabos

J. Grahlker a gout

pier  
Christophe

196  
Ce jour d'auant le Deux pluviose l'an  
Sept. De la Republique Françoise  
me et indissoluble a l'autre heure

14. Du matin ont compare devant moi e  
l'asigne Joseph Frohlicher agent municipal  
de la Commune de Dabo Canton de Valhard  
Departement de la Meurthe Catarina a vetus  
age de quarante six ans. Citoyen a Dabo et  
Joseph appretis age de quarante trois ans citoyen  
et charpentier au dit Dabo et Xavier Christophe  
age de quarante trois ans Citoyen et journalier  
au lieu m'ont declare que pier Christophe  
le marie du dit Catarina est mort hier a trois  
heures auant midi au Pont Dominiulin a Dabo  
laquelle a son age de quarante trois  
ans appres Declaration que me suis faite le  
Champs bens porté au Dominiulin du dit  
Christophe et mettant a parer du dit Doyant  
j'auoie bapte & present acte en vertu de  
pouvoire qu'il me port délégué du dit  
Catarina et Joseph et Xavier ont signé  
avec moi le jour moi et au  
margne  
de Catarina  
approuvés

Joseph Frohlicher  
Catarina et Xavier

J. Frohlicher agent

Ce journéhuy



177  
Ceing 8<sup>e</sup> sicutur

15  
ventose  
Française une & indivisible . & neufzeures  
Sumatris. Sont Compagnes, devant moi le  
Suprême Joseph Fröhlicher, agent municipal  
de la Commune de Dabo, Canton de Walffchen  
Département de la meurthe Louis Scherens

age de quarante cinq ans, citoyen et journalier  
à la Seigneurie, Commune de Dabo, aposté  
de François Antoine Scherens, age de quarante  
ans, aussi journalier à la Seigneurie  
et Antonin Prill, age de cinquante ans, lou-  
troyens du dit lieu, mort déclaré que Joseph  
Brill, est mort hier trois heures avant midi  
à son domicile à la haub, layuel etoit en force  
l'age de lystante fait ans, après est déclaré  
qu'il suis sur lechamps transporté au domicile  
du dit Brill, et n'ait pas été du dit Brill  
peurais d'espri t'éprouvent acte en vertu des  
provoirs ciuité duquel tel que le dit Louis  
Scherens, François Antoine Scherens, et Antoine  
Brill, ont signés avec moi lez dits provoirs  
et ans.

Bronzenhorst Dabo

Johann Brill

Baron  
et Louis  
Scherr

J. Becklaer agent

198

Elisabetha Erhart, Cijuriduy levynge d'au ventose  
an sept. De la Republique françoise  
une & indivisible. a huit heures du  
matin, Son comparsas devant moi  
le Siegneur Joseph Frölicher, agent  
municipal de la Commune de Dabo -  
Canton. Devalfond, Departement de la  
meurthe. Jacques Schreiber fiseur nation  
al au Sion haub. Commune de Dabo age de  
quarante ans, son assit d'Antoine Schreiber  
age de Quarante deux ans, journalier  
ala mene Sion haub. Commune de Dabo.  
A Etienne Preis, citoyen et habantier ala  
Sion haub. Commune de Dabo, age de  
quarante un ans tous citoyens du dit lieu  
moist de l'air que la mere du dit Jacques Schreiber  
est mort hier a neuf heures avant midi,  
appelle Elisabetha Erhart, age de Septante deux  
la veille de la mort de la saidit Jacques Schreiber  
jeme suis sur lezamps transporté auz ditz  
dudit Schreiber, et mettant apres dudit  
defunt, jai fait lez represent aste en  
verte de pouvoir que il me son et lequel  
Jacques Schreiber, Antoine Schreiber, et  
Etienne Preis vut signe avec moi les ditz poin  
moi etaus. J. Jacob Schreiber Robt Nottet  
Appamfricq. J. Frölicher agent

174

Antoine le jour d'heures vingt  
Sept Ida  
une et indivisible à Sept heures le matin  
Le 17 Septembre devant moi le Sieur  
Joseph Fröhlicher agent municipale de la  
Canton de Wölflisried, Département de la  
Maurienne. Antoine Gröbly âgé de trente sept  
ans citoyen et bâtonnier de cette commune.  
De Dabo, épouse de Jacques Fuchs, âgé de  
quarante ans, et Christopher Kübler âgé de  
quarante ans tous deux citoyens et poêvilliers  
de la cité Commune, lesquels sont frères  
d'Antoine Gröbly, l'enfant du dit Gröbly est  
mort hier à cinq heures après midi au domicile  
du dit Gröbly. J'apres en la déclaration de  
lui sur lezamys, transportée au domicile  
du dit Gröbly, et mettant au paravent de  
dit Jeppunt, j'avai l'espèce expressément  
envoyé des preuves qu'il ne fuit  
delegués, le dit Gröbly, infable  
Jacques Fuchs, et Christopher Kübler ont  
signé avec moi le dit jour suivant et ayant  
marqué Jacob Fuchs Joseph Kübler  
Antoine Gröbly



9<sup>e</sup> fuisse  
au Germinal an  
République Française

Fröhlicher agent

Marie Anne  
Kurtz ayerée  
2 Decade

200  
Cejourduuy vingt trois Germinal, l'an  
Sept de la République françoise une  
et indivisble, quit Heures du matin

18

Sont comparus devant moi le Sieur Joseph  
Frohlicher agent municipal de la commune  
de Dabo, Canton de Wolfsegg, Department de  
la Meurthe, Ehrhart Kurtz citoyen à Schaffershof  
Seignior de cette dite Commune, âgé de vingt six ans  
aposté de Joseph Meijer fils d'Antoine et de Jacques  
Wendling, le premier âgé de cinquante ans, et le  
deuxième âgé de quarante Sept ans, tous deux  
citoyens de la dite Commune. lesquels m'ont  
déclaré, que Marie Anne Kurtz, femme du dit  
Ehrhart Kurtz, et de Caroline Joye le son  
épouse, est morte en sa maison audit lieu hier  
le matin au ny heures, laquelle étoit née deux  
decades. D'après cette déclaration, j'envoie  
sur lechamp transporté au domicile du dit  
Kurtz, et m'etant assuré du décès de la dite  
défunte j'ai rédigé le present acte, en vertude  
des pouvoirs qui me sont délégués, que le docteur  
Timoire, ensemble le dit Kurtz pere du dit  
Ehrhart, ont signé avec moi, le dit jour,  
moi, et au J. Le San l'an

folys mrs

il eudling

J. Frohlicher agent

Berino  
Schott.

figuré huy



201

vint Sept

10<sup>e</sup>

bullet

p. 19

germinat

l'an Sept de la République française une et indivisible. huit heures du matin l'an et compagny devant moi le soussigné Joseph Schleifer, agent municipal de la Commune de Salz, arrondissement de Walfisch, Département de la Meurthe, Théodore Schott âgé de quarante ans, apiculteur de la place George Boecker âgé de quatre-vingt ans, tous citoyens de la Ville de la Commune lesquels mont déclaré que Catherine Schott, fille dudit Théodore Schott est morte dans sa maison née à la fin d'août après midi, laquelle étoit âgée d'un an depuis cette déclaration je me suis rendu au champs transporté au domicile dudit Schott et mettant à sacre dudit Schott, j'ai relevé le respect acte en vertus duquel j'avois été nommé et telques-uns des témoins qui ont été présents à ce moment ensemble avec dudit Schott, j'avois été témoin en présence de moi les dits témoins devant

Joseph Schleifer

J. Schleifer Agent

Rosine Schreiber <sup>20<sup>e</sup> fejuurd'ug vingt floréal  
ayé de huit ans. <sup>21<sup>e</sup> Son Père de la République française,  
une et indivisible, à midi, devant</sup></sup>

le Soussigné Jean Rölling, Agent  
municipale de la commune de Dabo, canton  
de Walderdorff. Département de la Meurthe.  
Sont Comparses Jacques Schreiber, citoyen  
forestier National de la Haub, Commune de  
Dabo, époux d'Antoine Schreiber, âgé de  
quarante huit ans, et de Josephine <sup>22<sup>e</sup> Schreiber  
âgé de trente huit ans, tous les citoyens de la  
dite Haub, et frère dudit Jacques Schreiber.</sup>

V.V. Lesquels mont déclaré, que Rosine Schott  
fille légitime dudit Jacques Schreiber, et de  
Rosine Schott sa femme est morte hier le  
vingt cinq du courant anheure approximativement  
en sa maison dudit lieu de la Haub. Loyallement  
etot nei dudit lieu et etoit âgé d'quatres  
ans. D'apres cette déclaration j'ose faire  
sur lechamps transporter au domicile dudit  
Jacques Schreiber, et mettant a paris dudit  
délégué de l'enfant, j'ai dressé le présent  
acte en vertu des pouvoirs qui me sont  
delegués, queledits Jacques Schreiber et Schott  
fusques ont signé avec moi lesdits pouvoirs.  
Et an. J. Apres ob. Jour. Dabois / Rölling

J. Rölling  
Rölling

Jean Schmitt  
age de 36 ans

23

Ce jourd'huys trois prorial, l'an Sept de la  
République française et indépendante,  
Dix heures du matin. par devant le  
Sousigné Jean Rolling, agent municipal  
de la commune de Dabo, canton de Walscheid, Département  
de la Meurthe. Son compatriote Jean Schmitt, lequel  
vied fut Jean Schmitt, agé de trente huit ans.  
Wendelin Weber, agé de quarante quatre ans, et Charles  
Schott, agé de trente cinq ans, ces derniers au profit  
deudit lieu de Dabo. Et par devantudit déponent.  
En  
que le mont d'elans que Jean Schmitt citoyen de  
lau et Lépouy de Catherine Mattie, est morte en son  
Domicile en dit lieu, hier lundi dece mois, neuf  
heures du matin, lequel estoit né ici audit Dabo  
et estoit agé de trente huit ans.

D'après cette déclaration j'assure sur la chapeau  
transporté au Domicile de dit Jean Schmitt  
et mettant assuré du decès de dit déponent. J'ai  
dressé le présent procès verbal en vertu  
des pouvoirs qui me sont délégués que lesdits  
deux avoient, et témoins ont signé avec moi  
après lecture des dits pour moi et au j.  
Rolling

Bridia Weber

Rolling

20.

Elisabeth<sup>a</sup> fejournduy Sie pruaial, la... Sept dela  
trapps fejournduy Sie pruaial, la... Sept dela  
agee d'au au, Republique franeais uneet indivisible a mid,  
garderont le Souaigne Jean Rollin<sup>b</sup>, agent  
<sup>24</sup> Municipale dela Commune de Dabo, Coutauds,  
Wolffheid, Departement dela meath. son compa-  
nieles trapps. Steyer Compsaynon meunier  
Demeurant a Schafferhoff, pere de la Defunte Elis-  
trapp sa fille, et Jean Diellenneider, sieur  
a Dabo, agee de trente ans, et poppey gitter  
udit lieu agee de cinquante ans. Lesquels  
moint declaris que ladite Elisabeth<sup>c</sup> est morte  
en son domicile audit Schafferhoff, hier a huit  
heures du matin laquelle estoit fille legitime  
dudit trapp et d'Elisabeth<sup>d</sup> Zoller son epouse  
laquelle Defunte Etoit née en la Commune de  
Garebourg, et estoit agee d'au au.

D'apres cette Declaration quelsdits témoins  
ont certifie veritable, jeme suis par lezayns  
transporté audit Schafferhoff, au domicile dudit  
trapp, et mettant assuré dudes d'elodites  
Defunte jai dressé l'present acte en vertu des  
pouvoirs qui me sont delegués, quelsdits tem-  
ensemble leperendit. Enfant defunt ont  
signé avec moi lessdits jour suivis et au p.  
• soncte - viula. fust ite  
Nicolas Faurb

Jofez gitter

Rollin<sup>e</sup>

Joseph. Cejournay treize mesidor l'an <sup>1793</sup><sup>202</sup> ~~1793~~ <sup>202</sup> fuites du  
villenbach nieder. De la Republique de prouverez et indiquerz.  
au devingt cinq ans. Ayeut hure du matin.

25 - Municipale de la commune de Dabo, canton de  
Walisheim. Departement de la Meurthe. Sont  
comptare, Salome Kienzer, aperte d'Antoine  
Apprederis, age de vingt sept ans, aperte de  
Blaife Huber, age de vingt cinq ans, tous deux  
de cette ville commune, lequelz sont declarez que  
Joseph Dieleupnieder. Seignant de la ville de Salome  
Kienzer, est mort en son domicile. audit lieu  
fiz le douze dece mois. Six heures du soir lequel  
etoit ne'ci audit Dabo. A etoit age de devingt  
cinq ans.

Dapres cette Declaration apres des temoignages  
certifie veritable. Je declare suis Melchior  
transporte au domicile de la ville de Salome Kienzer  
et mettant assuree devant audit Defunt  
Jaudrepi le present acte en vertu de mon voisin  
qui me font deleyuy apres des temoings  
ensemble tenu devant Joseph Dieleupnieder  
ont signe avec moi le, des pour moi et au y.

Salome Kienzer  
Joseph Huber

Devant J. B. D.

Rolling

Jean pierre Antoine 26<sup>e</sup> Jejuurd' guy Seize Meesidor  
Sage Schott <sup>age</sup> ~~Dixmeis jour.~~ l'an Sept de la Republique françoise  
<sup>uneet indispice.</sup> le Sept heure du  
matin.

par devant le Siegneur Jean Rollin agent  
Municipal de la Commune des Abo, Cantons  
Wesseling, Departement de la Meuse.

Est Compare Jean pierre schott, citoyen  
de cette Commune des Abo, apres le citoyen  
Pierre Hubler age detrente un ans, et de sa femme  
hauer, age detrente huit ans, tous frere de  
cette dite Commune, lesquels mont declare,  
que Jean pierre antoine schott, le fils dudit schott  
est mort en son domicile audit lieu hier le vingt  
dece meia, Sept heures du Matin. lequel est mort  
avoir age de quinze jours.

Dapres cette declaration que nous dit le  
mont Artificier veritable Jean Louis Surlechamp  
transport au domicile dudit schott, et meut  
apres dudit dudit enfant.

Jai tire le present acte devant les  
pouvoirs qui me sont delegues que nous temoignons  
Ensemble dudit Jean pierre schott precedent  
Enfant, ont signes avec moi ledit pouvoirs,

B. Schott fächer sans p. 3 p. 4

Peter Hubler Rollin

Marianne  
Schmitt.  
née le 1<sup>er</sup> Janvier 1769

feueraubuy 209 115<sup>e</sup> partie  
de la République de France. le 1<sup>er</sup> Septembre  
huit heures du matin.

27 par devant le maire Jean Rollin agent municipal  
de la commune de Dabo, Canton de Valognes, Département  
de la Manche.

Est Comparue Catherine Mallett, veuve du défunt  
Jean Schmitt, apôtre du citoyen Jean Dielle Schmitt,  
âgé de trente ans, citoyen régulier de ce dit lieu et  
de Wiedelit Weber, âgé de quarante trois ans, citoyen  
voiturier du même lieu, lesquels montre à celles que  
Marianne Schmitt, fille de la dite Catherine Mallett,  
est morte en son domicile le 1<sup>er</sup> juillet de l'an  
dix-huit des mois, trois heures du matin, lequel  
enfant étoit âgé de un an et six mois.

Dapres cette déclaration quelconques témoins  
n'ont certifié véritable, jenne suis sur les champs  
transporté au domicile de la dite Mallett, et n'étant  
assuré des deux dudit enfant  
j'aintré le présent acte en vertu des pouvoirs

qui me sont dévolus, spécialement le moins ensemble  
la dite Catherine Mallett, la mère dudit  
enfant ont signé avec moi devant pour mes deux  
la dite Catherine Mallett a fait leur marque indistincte  
faute de suivre l'encre. Bruxelles 20 br

Je marqua  
Catherine  
Mallett

Rollin

210

Joseph Anstett. *Pour luy vingt neuf ans d'âge.*  
Sage de 95 ans. *Can l'Est dela Republique  
française une et indivisible.*

28

Cinq heures du matin.  
Savoyant le Soussigné Jean Rollin ayant  
Munissade de la commune de Dabo, Canton de  
Waldech, Département de la Meurthe, est Compagnon  
Antoine Anstett, fils du défunt Joseph Anstett,  
son père, apôtre de François Joseph Stalij Citoyen  
à Gottenhaugen âgé de quarante Sept ans, et de  
Michel Schott, Citoyen en cette dite Commune de  
Dabo, âgé de quarante Cinq ans, les premiers aynt de  
ce dit lieu de Dabo, lesquels m'ont déclarés que le défunt  
Joseph Stalij ~~avait~~ sere du premier, et le mariage  
d'Elisabeth Krembel, est mort hier le vingt neuf  
deux son domicile audit lieu, a hui cinq heures du matin,  
lequel étais âgé de nonante Cinq ans, et étais né  
audit Dabo. D'après cette déclaration que ludit  
témoins m'ont certifiée véritable, je me suis mis  
champ sur bancs sortes au domicile dudit Défunt  
et mettant assuré dudit dudit Anstett, j'ai fait  
dresser le présent acte en vertu des œuvres qui me  
furent déléguées, que ludit Antoine Anstett, Stalij  
et Schott, au signé avec moi, le dixième mois  
et an. après lecture en allemand.

croton original Jozz Stalij

Michel Schott

~~Joseph Burstell  
agee de 50 ans~~

211 15<sup>e</sup> Juillet  
Ce jourd'hu<sup>y</sup> vien<sup>t</sup> de la République  
République de France, et  
invisib.<sup>e</sup>. ~~fixe~~<sup>fixe</sup> Deux lettres.  
Quatre.

29

Municipal de la commune de Drée, Canton  
de Walhain, Département de Meurthe.  
est comparu Hubert Webes citoyen journalier  
de cette ville Commune, assis des Joseph Letys  
âgé de trente Sept ans. & de Joseph gerfinz  
âgé de trente trois ans. aussi Citoyen de cette  
lieu où il déclare que le borten Webes de cette  
ville Commune française est mort hier envoit  
au courant à St Germain au matin dans sa  
maison audit lieu lequel étoit âgé de cinquante  
ans, et étoit né en audit lieu.

D'apres cette Declaration epeeles dits tenuoirs  
m'ont Certifie veritable, Je me suis sus ce  
champs de launys vte au Dommeile dudit  
Defaut et n'est apres dudexis dudit  
Bartien Webes, j'ai fait dresser les report  
acte envertee des pouvoirs qui mesont deleguez  
cuydes dits tenuoirs ont signez avec moi et le  
Dit Hubert Webes soussignee feulz d'avois  
Ecrite.

marque ee écrire.  
St Geronix Guentz + Weber

Elisabeth  
Schreiber

30

212

Cejourd'huy deux fructuoz l'an 1793  
de la République française  
invisibl. a mids. par devant le juge.

Jean Rolling Cégeut Municipale de la commune  
de Dabo. Canton de Walfschid, Département  
de la Meurthe, est Comparsu à Violard Schreiber  
Cetay en demeurant au h'ellert de la dite commune  
apristé de Ferdinand Freij, agé de dix neuf an.  
Et aussi à Anne Freij, et de Catherine Freij, toutes  
les deux agé de dix sept ans, lequel s'a déclaré qu'  
qu'Elisabeth Schreiber, sa fille, et son gendre Catherine  
Freij, est morte pris les premiers du current, a  
missoit dans sa maison audit lieu, laquelle étoit  
née audit lieu, et étoit agé de quinze jour.

Après cette déclaration que les ditz témoins  
s'en fassent véritable, j'eme faire sur  
le transport au secours de l'adulte  
A mettant assuré du diez Decembre, j'ai signé  
le present acte, en vertu des pouvoirs  
qui me sont délegués, que le dit Schreiber, et  
Freij ont signé a mesmoi, et le ditz fille Freij  
et Freij, Je n'oublie pas de faire écrire  
d'autre chose que j'aurai à dire.

Le 10 decembre 1793  
Ferdinand Freij (Signature)  
de Marie  
Anne Freij

La milice  
(Signature)  
de Catherine  
Freij

Rolling

Catherine Burger  
Agé de 26 ans

213

16<sup>e</sup> juillet

Cejourd'hui dix fractidas l'an Septembre  
la République françoise une & indépendante  
dix heures du matin. J'arderant le

31. Lors signé Jean Rodings agent municipal de la  
commune de Dabo, Canton de Walfsheim Département  
de la Meurthe. Est Compagnon Martin Reno, habitant  
journiaillies cette dite commune, assisté de George  
Burger, agé de cinquante ans, et d'Eghart et  
Ferdinand les Schott, le premier agé de trente et deux  
et le second trente sept, le premiers pere de la défunte  
Catherine Burger, les deux autres son voisin, tous de  
cette dite commune; lequel ma déclaré que ladite  
Catherine Burger son épouse en deçà du mariage  
est morte en sa maison audit lieu, Cejourd'hui à deux  
heures du matin, laquelle était âgée de vingt six  
ans, et était née en cette dite commune. Cepuis cette  
déclaration que ledits témoins, m'ont certifiés  
véritable, j'ose suis sur le champs transporté  
au domicile de la dite défunte, et étant assurés  
d'indes d'icielle, j'ai dressé le présent acte en vertu des  
pouvoirs qui me sont délégués, que les dits Burger et  
Schott, ont signé avec moi, et adit Reno, sans marquer  
l'autre de leurs lettres. J'ouvre ci-joint  
Signature de Rodings  
Signature de Martin Reno

Rodings

Catherine Schreibet lejouer hui Cinqieme Jour  
ageé de 56 ans.

32

Complémentaire, au sujet de la mort  
française une et indivisible, dix heur-  
dematin, prédinant le sabbatique Jean.  
Bolling, Agent municipal de la Commune  
de Dabo, Canton de Digne, Département  
de la Haute. Est Comparsa Louis Reibel  
fils desd esfants Louis Reibel, et de Catherine  
Schreibes, habitant dela haub, Legionne  
cette dite Commune, aperte de Digne le  
ageé de trente huit ans, et d'Antoine Berlier  
ageé de quarante ans, frereet Beaupere  
de la dite defunte et aussi citoyen de la  
dite haub. lequel n'a déclaré quela dite  
Catherine Schreibes. Etoit morte eusons domini  
audit Lieu, bies adij heur du sabbat, et quelle  
Etoit ageé de cinquante quatre ans, et Etoit  
née audit Lieu dela haub. Apres cette  
Declaration quelz ditz Remois, mon certificat  
véritable. Je me suis sus lechamps transporté  
au domicile dela dite defunte, et m'entrepris  
du decès dieelle. J'ai drapé appresté une  
Envie de l'espoir vis quinsont de leys  
queledit Reibel a fourmarié, saute devant  
l'eire, Et cesdits Remois, souffrignis avec moi  
xviij juillet do <sup>Maryel</sup> Louis  
Reibel

Antoine Brolle  
Bolling

215

17 Janvier

Table Alphabetique

Des actes contenus dans ce registre.

A.	Amstett Jean, voiturier		rencontré
	Amstett Joseph, Jean,		14
	Burgys Antoine, journalier		6
B.	Borisot <del>ois</del> Antoine,		7
	Briile Joseph, Jean?		8
	Burgler Catherine,		16
C.	Christoph pierre, veit?		7
	Diellenschneider francois		1
	Diellenschneider Joseph, Garçon		13
	Diellenschneider, Marieanne fille		58
	Ehzzart Elisabeth, veuve,		8
	Geyer, Catherine,		3
	Grobly Antoine,		9
	Hornberger Michel,		10
J.	Jungman M <sup>e</sup> Elisabeth,		4
	Fäger Bernard,		5
K.	Kurtz M <sup>e</sup> anne,		9
L.	Lorany Cattl.		2
	Lorany Jean,		2
	Schott, Elisabeth,		3
	Schoffer antoine,		4
	Schott, Catherine,		10
	Stengel pierre,		11
	Schreiber Rosine,		11
	Schnitt Jean,		12
	Schott, M <sup>e</sup> pierre Antoine,		13
	Schnitt M <sup>e</sup> anne,		14
	Schreiber Elisabeth,		15
	Schreiber Catherine,		16
T.	Sentzel Thérèse		1
	Frapp Elisabeth,		12